## Pouvoir d'emprunt-Loi

en disant comme cela était dangereux pour l'économie, que c'était un indice à l'effet que l'économie du Canada fonctionnait mal parce que l'on convertissait des réserves étrangères par des emprunts ou à même les réserves en banque du Canada en dollars canadiens, pour s'assurer des fluctuations ordonnées sur le marché des changes.

Monsieur le président, je me demande ce que les députés de l'opposition feraient, eux, si jamais ils détenaient le pouvoir ou avaient la responsabilité d'agir ainsi. Est-ce qu'ils laisseraient tout simplement le marché à lui-même s'il y avait un run on the dollar, lorsqu'il est évident que des forces spéculatives diminuent la valeur du dollar, que le dollar est diminué artificiellement, en d'autres mots, parce qu'il y a des forces spéculatives contre le dollar? Le député rit, croit-il qu'il n'y a jamais de spéculation contre le dollar?

**(2052)** 

[Traduction]

Il n'y a jamais de spéculation préjudiciable au dollar?

M. Andre: Ce n'est pas ce qui cause sa baisse.

M. Breau: Ce n'est pas cela que je dis. Je dis simplement qu'à l'occasion des pressions sont exercées sur le dollar strictement par des mouvements de spéculation. C'est ce qui se passe quelquefois et c'est pourquoi il est important que le gouvernement intervienne et s'assure que les fluctuations du dollar à la hausse se fassent de manière ordonnée.

A ce sujet, j'aimerais savoir ce que les conservateurs feraient s'ils s'apercevaient qu'il y a spéculation préjudiciable au dollar. Laisseraient-ils le champ libre aux spéculateurs? Bien sûr, on ne nous répond pas—tout ce que le gouvernement obtient, ce sont des critiques . . .

M. Andre: Je vais prendre la parole dans quelques instants et je vous répondrai.

M. Breau: Je suis heureux que finalement un des députés conservateurs du cabinet fantôme se décide à nous donner sa position à cet égard. Il pourra nous dire ce que les conservateurs feraient. Interviendraient-ils s'il y avait clairement des pressions artificielles pour faire baisser le dollar, s'il y avait spéculation, ou laisseraient-ils agir librement les forces du marché? Je voudrais bien le savoir car j'estime qu'il incombe au gouvernement d'assurer que les fluctuations sur les marchés des changes se fassent de manière ordonnée et d'intervenir s'il y a spéculation, pression à la baisse ou à la hausse sur le dollar.

Ces derniers jours, les conservateurs ont à nouveau invoqués leurs grands arguments et ont essayé de prouver à quel point il était dangereux et terrible que le gouvernement ou le Parlement de notre pays crée une société nationale des pétroles telle que Petro-Canada. Ils critiquent le gouvernement qui veut garder et aider Petro-Canada, assurer qu'il joue un rôle important dans l'exploitation pétrolière et gazière du pays. Ce qu'ils disent en fait c'est que les Canadiens ne méritent pas d'avoir une compagnie pétrolière nationale comme les Britanniques, les Français et les Mexicains.

J'espère qu'au cours de la prochaine campagne électorale il iront dans l'est du Canada où Petro-Canada a été la seule société à investir et à exploiter le pétrole et le gaz. J'attends impatiemment la venue des conservateurs qui diront aux gens de l'Est qu'ils ne veulent pas d'une société nationale des pétroles. Nous verrons bien alors quelles seront les réactions des électeurs.

Des voix: Bravo!

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ce discours contenait tellement d'inepties qu'il faudrait, pour y répondre, tout le temps dont je dispose, si bien que je me contenterai de relever les erreurs les plus évidentes.

Tout d'abord, le député prétend que ce sont les méchants spéculateurs qui ont fait baisser le dollar à 84 ou 85c. et que le gouvernement intervient simplement pour les en empêcher. C'est absolument ridicule. Si le dollar descend en flèche, c'est parce que le Canada a un des taux d'inflation les plus élevés . . .

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. Andre: Vous venez de parler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Gloucester (M. Breau) invoque le règlement.

M. Breau: Non, la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le Règlement prévoit, je crois, qu'un député peut soulever la question de privilège lorsque ses paroles sont déformées. Le député déforme le sens de mes paroles.

Une voix: Non, il cite seulement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Si j'ai bien compris, le député de Gloucester désire contester ce que le député de Calgary-Centre (M. Andre) vient de dire. Il peut le faire avec le consentement unanime de la Chambre. Néanmoins, s'il a de bonnes raisons de soulever la question de privilège, il pourra le faire plus tard, mais certainement pas maintenant. A mon avis, il s'agit plutôt d'une divergence d'opinions. Le député de Gloucester désire contester des propos tenus par le député de Calgary-Centre. Je ne puis lui accorder la parole pour une question de privilège.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne suis pas . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Vous avez terminé votre discours.

M. Andre: Asseyez-vous donc, espèce de nigaud!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne voudrais pas devoir rappeler de commentaires ou règles de procédure auxquelles je dois me conformer mais je regrette de devoir signaler que je ne vois pas la matière à question de privilège. Je donne la parole au député de Calgary-Centre.

M. Breau: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Désignez-le par son nom.